



# Accueil extrascolaire Les Charriers

## Règlement d'ordre intérieur

Version 2015-09

ASBL ENTRAIDE FRATERNELLE JOLIMONT  
SIEGE SOCIAL

Rue Ferrer, 159  
B-7100 Haine-Saint-Paul  
+32 64 23 17 02  
*Membre du Groupe Jolimont*  
www.jolimont.be



## PLAN

1. Présentation générale
2. Dénomination et coordonnées
3. Demandes d'inscription
4. Déroulement
5. Inscription
6. Dispositions

*Repas*  
*Vêtements et matériel*  
*Santé – hygiène*  
*Sécurité*  
*Déontologie – éthique*  
*Assurances*  
*Facturation*  
*Attestation fiscale et déductibilité*  
*Tarifs*

## 1. PRESENTATION GENERALE

La Résidence Les Chartriers collabore avec l'asbl Le Bosquet afin de proposer des stages durant les vacances scolaires et d'ainsi renforcer la thématique intergénérationnelle pour les enfants de 5 à 12 ans qui fréquentent l'enseignement fondamental.

## 2. DENOMINATION ET COORDONNEES

Accueil extrascolaire « Les Chartriers » :

Directrice : Aurélie Sini

Accueil Les Chartriers :  
Tel : 065/402.222  
Rue des Chartriers 12  
7000 Mons

**Attention ! L'entrée de l'accueil extrascolaire se fera impérativement par la rue Froissart , entrée Fournisseurs.**

## 3. DEMANDES D'INSCRIPTION

Les personnes intéressées s'adressent à la responsable, qui leur fera parvenir une fiche à compléter. Toutes les demandes sont retranscrites dans un registre.

Un nombre de place est fixé lors du lancement des inscriptions. Au-delà de ce nombre, les inscriptions sont mises en attente.

Les membres du personnel des institutions du Groupe Jolimont et d' Helora ont une priorité à l'inscription.

Un contrat d'accueil doit être complété par les parents ou les personnes qui ont la garde de l'enfant. Il reprend les conditions générales d'accueil de l'enfant ainsi que l'horaire de fréquentation.

En signant ce contrat, les parents<sup>1</sup> marquent leur accord sur le règlement d'ordre intérieur et les modalités générales d'accueil de l'enfant.

L'inscription de l'enfant ne sera effective que si le contrat d'accueil est signé.

#### Horaires de l'enfant et fiches de présence.

Les enfants inscrits respectent les horaires. En cas d'absence, quel qu'en soit le motif, les parents doivent impérativement prévenir l'accueil de la Résidence Les Charriers au n° 065/402.222.

#### **4. DEROULEMENT**

Le stage se déroule sur un thème préalablement défini et annoncé. L'organisation du stage et le choix du thème peuvent se faire avec la collaboration de l'asbl Le Bosquet et sa référente pédagogique qui propose un éclairage spécifique.

Bricolage et activité le matin, activité intergénérationnelle l'après-midi

L'enfant doit avoir atteint l'âge de 5 ans au premier jour du stage.

15 places sont disponibles.

Les stages se déroulent de 9H à 16H30, dans les locaux de la Résidence Les Charriers, rue des Charriers 12 à 7000 Mons, sauf mention contraire dans le programme. Il ne peut y avoir d'arrivée après 9h et de départ avant 16h30 sauf cas exceptionnel qui sera discuté avec la responsable (maladie, urgence, etc.).

Une garderie payante est organisée de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 17H00. Cette garderie est facturée à 0.30 € le quart d'heure entamé. Une facture reprenant les frais de garderie sera transmise à la fin du stage et payable endéans les 3 semaines.

Les enfants recevront un repas chaud le midi compris dans le prix du stage et obligatoire.

Pour que l'inscription soit prise en compte, les parents doivent compléter, signer et remettre le contrat d'accueil ainsi que payer l'intégralité de la somme due avant la date convenue.

---

<sup>1</sup> Nous entendons par « les parents » les personnes qui ont la garde de l'enfant et/ou qui exercent l'autorité parentale.

**ASBL ENTRAIDE FRATERNELLE JOLIMONT**  
**SIEGE SOCIAL**

Rue Ferrer, 159  
B-7100 Haine-Saint-Paul  
+32 64 23 17 02  
*Membre du Groupe Jolimont*  
www.jolimont.be



Pour le bon déroulement du stage et dans le respect des activités, nous demandons aux parents membre du personnel de ne pas intervenir durant le temps d'accueil de leur(s) enfant(s).

## **5. INSCRIPTION**

La note d'inscription est diffusée par les canaux de communication du Groupe Jolimont et du Groupe Helora., ainsi qu'une information à la Ville de Mons. Elle comprend les modalités de l'inscription.

Les pré-inscriptions se font par mail [leschartriers@jolimont.be](mailto:leschartriers@jolimont.be)  
à partir de la date mentionnée dans la note.

**SI LES FORMALITES NE SONT PAS EFFECTUEES DANS LES TEMPS, LA PLACE RESERVEE SERA ATTRIBUEE A UN ENFANT EN LISTE D'ATTENTE.**

Le paiement des stages se fera par virement :

Numéro IBAN : BE66 7320 1388 9643  
Bénéficiaire : Les Chartriers

Lorsque deux enfants (ou plus) d'un même ménage participent simultanément à un stage, un tarif réduit est appliqué pour chacun.

Une fois payé, le stage est non-remboursable, sauf en cas de maladie attestée par un certificat médical. Dans ce cas, les parents doivent, avant 9H, prévenir le service de l'absence de leur enfant, et le certificat doit nous parvenir au plus tard avant la fin du stage concerné.

Si le certificat nous parvient hors délai, ou bien si nous n'avons pas été prévenus à temps de l'absence de l'enfant, le stage ne sera pas remboursé.

## **8. DISPOSITIONS**

### **Repas**

La cuisine fournit des repas et des goûters standards. Si pour une raison particulière (régime, convictions religieuses, etc.) les repas proposés ne conviennent pas, nous pouvons rencontrer les parents afin de trouver une alternative qui sera plus adaptée à la situation.

Dans le cadre du stage intergénérationnel, le repas chaud est obligatoire car il permet aux enfants et aux résidents de s'y retrouver.

### **Vêtements et matériel**

Nous demandons aux parents d'indiquer le nom de l'enfant sur les vêtements (manteaux, chaussures, écharpes, gants, pantoufles, etc.). Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité en cas de **perte ou de vol** de vêtements, d'objets de valeur ou de jeux électroniques (Il est déconseillé de fréquenter notre lieu d'accueil avec des objets de valeur ou des jeux électroniques).

### **Santé/hygiène**

Autant que possible, les médicaments doivent être administrés à l'enfant par les parents avant et après le stage. Si cela n'est pas réalisable, les parents doivent fournir **le médicament ainsi qu'une prescription du médecin reprenant le nom de l'enfant, la date de prescription, la durée du traitement et la posologie. Cette prescription devra également être datée et signée par le médecin.**

Si l'enfant est malade, nous ne pouvons accueillir ce dernier pour des raisons de santé communautaire. S'il commence à présenter des symptômes de maladie pendant sa présence, nous prévenons les parents afin qu'ils viennent rechercher l'enfant.

L'enfant devra être équipé de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

### **Sécurité**

Les parents doivent accompagner l'enfant ***jusque dans les locaux de l'accueil***, et venir le rechercher le soir au même endroit.

L'entrée de l'accueil extrascolaire se fera impérativement par la rue Froissart, entrée Fournisseurs.

L'entrée de nos structures est sécurisée, mais la collaboration de tous est nécessaire. Les parents qui sortent ou qui rentrent ne peuvent pas laisser entrer une autre personne qu'ils ne connaîtraient pas en même temps qu'eux.

Si l'enfant retourne avec une tierce personne, les parents doivent impérativement nous le signaler par écrit, en précisant le nom et le prénom de la personne concernée. Cette personne devra être en possession de sa carte d'identité, et accepter de la présenter aux animatrices.

## **Déontologie – éthique**

Nous sommes tenus au **secret professionnel**, si des familles rencontrent des difficultés ou que l'enfant est exposé à un problème et que cela peut venir interférer avec l'organisation de notre service, nous demandons aux parents de nous en informer en toute discrétion afin que nous puissions faire face aux diverses situations.

L'animateur/l'animatrice a le **droit d'intervenir** concernant les comportements verbaux ou non-verbaux de l'enfant qui perturberaient la vie en communauté et le déroulement des activités et qui constitueraient un danger pour l'enfant et/ou pour les autres.

**L'enfant doit respecter** les autres personnes fréquentant le stage ainsi que le matériel utilisé. Il doit aussi respecter l'aménagement des lieux et peut à l'occasion participer au rangement des lieux après les activités.

Notre service s'engage à être **non-discriminant** et respecte **toutes appartenances** en termes de nationalité, d'orientation religieuse ou politique, de situation socio-économique, de situation de handicap, etc.

## **Assurances**

Les activités du service sont couvertes par des assurances « accidents corporels » et « responsabilité civile ».

## **Facturation**

Les parents reçoivent une facture reprenant le décompte du temps de garderie. Cette facture est à régler par virement endéans les trois semaines.

## **Attestation fiscale et déductibilité**

Les frais de stage sont déductibles fiscalement, selon la législation en vigueur. Une attestation fiscale reprenant les montants payés est établie chaque année. A l'issue de chaque stage, une attestation de participation est remise aux parents. Cette attestation permet l'obtention d'une éventuelle intervention de la mutuelle et/ou de l'employeur.

## **Tarifs :**

Prix du stage pour la semaine	90 € ou 75 € (si semaine de 4 jours)
Quart d'heure de garderie entamé :	0,30 EUR
Dîner chaud obligatoire :	compris dans le tarif journalier